

# LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)  
LOIRE - INFÉRIEURE - MAÏNE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX - SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air — NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
6, Rue de Bel-Air — NANTES

## Nos Raisons d'être

Les faits, dans leur brutalité, les documents, dans leur sécheresse, ont parfois une vertu démonstrative autrement forte que les théorèmes les mieux agencés ou les discours les plus éloquentes. Le syndicalisme chrétien déploie en France, depuis un demi-siècle ou presque, une activité patiente, résolue, disciplinée, qui a prouvé, par les résultats, l'excellence de la doctrine professée et l'efficacité des méthodes employées.

Il arrive encore, cependant, que de bons esprits s'étonnent d'avoir à constater l'existence et les progrès d'un mouvement ouvrier qui se réclame aussi résolument de la pensée chrétienne. Sachons donc répéter les motifs, sans cesse rajournés par l'actualité, qui ont imposé à nos fondateurs une ligne de conduite originale mais sûre. Très souvent, d'ailleurs, les événements nous apportent ainsi une confirmation de nos thèses et un réconfort dans notre action.

Nous invoquerions seulement, pour aujourd'hui, deux circonstances récentes. La première a trait à la 34<sup>e</sup> session du Conseil Supérieur du Travail, qui s'est tenue en Novembre 1930. Nous n'insisterons pas sur le fait que les délégués appartenant à la Confédération Générale du Travail, abusant, une fois de plus, de leur situation provisoire de majorité, ont évincé d'un certain nombre d'organismes, y compris la commission permanente du Conseil, les représentants des Syndicats chrétiens et indépendants. Nous voudrions surtout montrer quelle fut l'attitude des cégétistes sur l'une des questions à l'ordre du jour. Il s'agissait de la réforme de la législation relative au contrat d'apprentissage et, plus exactement, de la juxtaposition des textes contenus dans notre Code du Travail et de ceux qui figurent au Code local d'Alsace et de Lorraine.

Or, pendant la discussion, on vit se lever un des leaders de la C. G. T. Il s'attaqua, au nom de ses collègues, à un article ainsi libellé : « Si l'apprenti âgé de moins de 16 ans ne sait pas lire, écrire et compter, ou s'il n'a pas encore terminé sa première éducation religieuse, le maître est tenu de lui laisser prendre, sur la journée de travail, le temps et la liberté nécessaires pour son instruction. Néanmoins, ce temps ne peut excéder deux heures par jour ».

L'orateur demandait que fut supprimée la mention de la « première éducation religieuse ». Il fallut lui apprendre qu'il s'agissait d'une disposition contenue dans notre Code du Travail, où elle a survécu aux remaniements accomplis en 1928, et où elle continue de former l'article 9 du Livre I<sup>er</sup>. En conséquence, la question ne fut pas posée. Mais, un peu plus tard, le débat reprit, fort animé, au sujet d'un nouvel article 9a suggéré par la Commission permanente, et qui provenait du Code alsacien : « Lorsque l'employeur ou la personne chargée par lui de la formation professionnelle de l'apprenti, loge cet apprenti, il doit lui donner le temps et la liberté nécessaires pour assister aux offices religieux des dimanches et jours de fête ».

Devant l'insistance des délégués de la C. G. T. pour que cet article fût modifié, les représentants des syndicats chrétiens et indépendants affirmèrent les droits de l'enfant et de la famille : l'éducation complète suppose le recours aux disciplines morales et même aux forces religieuses. L'attitude prise en cette matière par les cégétistes a fourni, au cours même du débat, un nouvel argument en faveur de la liberté syndicale : il est apparu plus nécessaire que jamais, en effet, de pouvoir offrir aux travailleurs à qui cela convient des syndicats professionnels animés de l'esprit chrétien.

Un autre événement qui nous paraît non moins significatif est la publication par le « Peuple », vers la mi-novembre, d'un appel pour la défense de la démocratie sociale et de la paix. Nous nous gardons de discuter l'objet et les intentions de ce

manifeste. Mais nous ne pouvons nous défendre d'observer qu'il a été envoyé aux organisations et groupements suivants : « Parti Socialiste S. F. I. O. ; Parti Radical et Radical-Socialiste ; Parti Républicain Socialiste ; Parti Socialiste français ; Ligue des Droits de l'Homme ; Ligue de l'Enseignement ; Fédération Nationale des Coopératives de consommation ; Chambre consultative des Coopératives de production ; Fédération Nationale des Anciens Combattants Républicains ; Fédération ouvrière et paysanne des Anciens Combattants ; les Associations pacifistes « Le Foyer »... Ce sont là, tout au moins pour les formations politiques, des Associations d'une certaine tendance, et dont le choix manifeste une orientation nette.

Il y a plus. L'appel de la C. G. T. procède d'une réunion que tiennent à Cologne, les 27 et 28 octobre, les délégués, fraternellement associés, de la Fédération syndicale internationale (F. S. I., ancienne Fédération d'Amsterdam) et de l'Internationale ouvrière socialiste (I. O. S., union de partis politiques, dont la S. F. I. O.). Les séances furent présidées tour à tour par un représentant de chacune des deux Internationales ; orateurs syndicalistes, parmi lesquels M. Jouhaux, et délégués socialistes, prirent la parole dans cet enchevêtrement que signalait le « Populaire » du 31 octobre : « Un premier et important débat eut lieu sur la situation en Pologne, puis en Autriche, en Allemagne, et en Finlande, auquel prirent part, outre les délégués polonais, Citrine, Jean Longuet, Winter (Tchécoslovaquie), L. Jouhaux, Modigliani (Italie), Gilliéris, Mertens, Abramovitch, Wels, Moeller, Albarda. »

Où, les faits ont leur éloquence. La Confédération générale du Travail est une organisation socialiste, liée aux groupements politiques « de gauche ». Elle a pu adoucir l'anarchisme révolutionnaire de ses débuts ; elle peut, à certains jours, étonner les bourgeois par sa modération ; elle n'en reste pas moins socialiste. Cela est évidemment son droit ; nous respectons toutes les convictions et nous estimons qu'il est plus loyal d'afficher une doctrine que de s'affubler d'un masque de neutralité.

Mais nous utilisons, nous aussi, le droit, nous observons le devoir d'exercer une action syndicale conforme aux disciplines morales qui nous paraissent bonnes, justes, exactes. Voilà pourquoi, sur un terrain de liberté et de droit commun, s'est fondée, et qui aura bientôt douze ans, la Confédération française des Travailleurs Chrétiens.

Gaston TESSIER.

## ROME

Nous avons fait parvenir à tous nos syndicats au moins une affiche et un prospectus donnant tous renseignements sur le prochain pèlerinage international de la France du Travail à Rome, organisé à l'occasion du quarantième de l'immortelle encyclique « Rerum Novarum » du grand Pape des Ouvriers Léon XIII.

Nous invitons nos syndicats à ne pas se contenter de l'envoi que nous leur avons fait, mais à réclamer de nouveaux prospectus et de nouvelles affiches au secrétariat général de la France du Travail à Rome, 36, boulevard Haussmann, Paris (9<sup>e</sup>).

Nous les prions également de ne faire aucune réunion sans parler de ce pèlerinage, et de tout mettre en œuvre pour s'y faire représenter dans la plus large mesure. Quêtes, souscriptions, fêtes, etc., tout doit être employé pour que les Travailleurs chrétiens se pressent nombreux aux pieds du Saint-Père, au mois de mai prochain.

Le secrétariat de l'U. R.

## DISSIDENCE !

Depuis que la C. G. T. (révolutionnaire assagie) jouit ouvertement de la faveur du Prince (le gouvernement), de toutes parts nous entendons déplorer la multiplicité des Syndicats, cause de faiblesse pour le Syndicalisme modéré, dont on se fait une arme contre le Communisme et qui complique le problème des relations entre les Pouvoirs publics, le patronat et les Salariés.

Pouvoirs publics et patronat souhaitent exercer leur influence sur les travailleurs et combattre le Communisme par l'intermédiaire d'une organisation syndicale puissante et d'esprit conciliant. Ils pensent avoir trouvé ces qualités dans les Syndicats Confédérés et leur politique consiste à FAVORISER CES DERNIERS, afin d'y attirer la foule des ouvriers.

Le Syndicat Unitaire (alias Communiste), voilà pour eux l'ennemi, et nous, Syndicats Chrétiens, nous sommes les gémisseurs.

Sans doute, si le peuple était moins déchristianisé, et si l'on nous estimait capables de grouper un jour prochain une importante majorité de travailleurs, nous prodiguerions les faveurs actuellement réservées aux organisations cégétistes.

Mais, réputés ne pouvoir jamais constituer qu'une minorité, on nous méprise quelque peu, et l'on nous en veut d'entretenir une dissidence dans le Syndicalisme de bon aloi (de bonne composition aussi).

Nos sphères dirigeantes qui ont eu tant de peines à s'accorder au Syndicalisme, n'ayant pu l'abandonner, l'acceptent, maintenant comme un apport des temps nouveaux, et tout de suite, selon leur habitude d'esprit, l'envisagent sous l'angle utilitaire, c'est-à-dire cherchent à en tirer profit. Ils appellent cela intégrer le Syndicalisme dans l'Economie nationale.

Mille regrets, Messieurs, NOUS NE VOULONS PAS DE CETTE INTEGRATION-LA, QUI RESSEMBLE TROP A LA DOMESTICATION.

Nous sommes méfiants, et vraiment on le serait à moins. Vos batteries sont un peu trop démasquées. Comment, voici une organisation de doctrine révolutionnaire (la C. G. T.), de lutte de classes, qui poursuit, dit-elle, la suppression du Patronat et du Salarial, et vous faites tellement peu de cas de la SINCÉRITÉ de son action, que vous FAVORISEZ son recrutement, que vous nous y POUSSIEZ. Faut-il donc que vous SOYEZ CERTAINS de la tenir, cette organisation, pour en faire UN INSTRUMENT DE VOTRE DOMINATION, elle, dont le but officiel est votre ruine.

Et vous voudriez que nous liquidions nos Syndicats indépendants, et que nous nous enrôlions sous sa bannière, et que nous portions à notre tour le collier du chien du bon La Fontaine, qui nous engraisserait à aboyer devant vos privilèges.

JAMAIS ! NOUS RESTERONS LE LOUP MAIGRE, MAÎTRE DE SON DESTIN.

Quelle erreur serait la vôtre, si vous nous preniez pour des enfants ou des femmes peureuses, parce que nous sommes des CHRETIENS. Un Chrétien véritable ne craint rien ni personne, tant qu'il s'appuie sur la Vérité éternelle.

Nous n'avons pas formé des Syndicats à l'eau de rose ou parfumés d'encens, voués au bon plaisir du maître, comme de vulgaires courtisanes. Nous n'avons qu'un maître : Le Christ ! et qu'une volonté : la Sienne !

Nos Syndicats n'ont pas été créés pour des raisons d'opportunité momentanée, alors que la C. G. T., encore rongée de ses éléments extrémistes, était une dangereuse révolutionnaire, et pour élever, à

cette époque, en face d'elle, un groupement d'ouvriers plus dociles. Nous ne connaissons pas de ces combinaisons médiocres.

Sachez que nous nous sommes levés pour répandre les principes de la doctrine Chrétienne, tout comme d'autres répandent les doctrines socialistes.

Et nous n'avons qu'un regret, nous, Cheminots Chrétiens, c'est de nous être levés un peu tard.

Sachez encore que notre collaboration n'est pas de fraîche date, et variable au gré des circonstances et des hommes. Notre doctrine, vieille de 20 siècles, nous exhorde à la Paix et à la Charité mutuelle, et la tâche de nos Syndicats, noble tâche s'il en est une, doit permettre que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers... (LEON XIII, 1891).

La collaboration n'est pas pour nous quelque chose de vague, mal défini, plus ou moins apparenté au servilisme ; nous la voyons dans la fondation simultanée d'Unions patronales et ouvrières, en créant comme point de contact entre elles, des Commissions mixtes chargées de discuter et de trancher pacifiquement, suivant la Justice et la Charité, les différends qui peuvent surgir entre les membres de ces deux sortes d'Unions ouvrières. (CARDINAL GASPARI).

C'est pourquoi nous réclamons tant, et depuis toujours, l'institution de ces Commissions mixtes, que nous appelons Commissions paritaires.

D'autres que nous les RECLAMENT MAINTENANT, c'est vrai ; NOUS NE LES AVIONS PAS ATTENDUS.

Et vous voudriez que nous disparaissions pour faire place nette devant le char tintamarresque de l'organisation syndicale, une et indivisible, affublée aujourd'hui d'un masque souriant, prodiguant force courbettes.

Abandonner notre pur idéal de Justice et de Charité aux mains d'une telle Organisation ? Quelle décision !

PAS UN D'ENTRE NOUS N'EN VISAGE UNE TELLE INFAMIE.

Nous sommes une minorité, soit ! Mais les GENS SERIEUX sont souvent la minorité, et cette minorité, D'AUTRES L'APPELLENT L'ELITE, conduit le monde.

Michel SCWAB, Secrétaire général (Le Cheminot de France).

N'OUBLIONS PAS NOS DEUX CONCOURS ABONNONS ! RECRUTONS !

## VIII<sup>e</sup> Congrès Régional

Le VIII<sup>e</sup> Congrès de notre Union Régionale aura lieu cette année, les 14 et 15 mars prochain à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de notre ami Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération des Employés, et sous le haut patronage de S. E. Mgr. Garnier, évêque de Luçon.

Le programme détaillé paraîtra dans le « Messenger Syndical » de mars. Nos syndicats le recevront d'autre part dans quelques jours, avec un petit questionnaire que nous les prions de remplir et retourner sans tarder.

Nous engageons vivement tous nos syndicats à se préparer dès maintenant à envoyer chacun au moins un délégué à ce Congrès.

Les déplacements paraissent onéreux. En fait ils ne le sont pas. Bien au contraire, ils sont essentiellement profitables.

Rendons-nous donc nombreux pour le 15 mars à La Roche-sur-Yon.

## Remerciements

Au cours du mois de Janvier, nous avons eu le plaisir de voir augmenter de 6 le nombre de MM. les Curés du diocèse de Nantes qui ont répondu à notre appel en faveur de notre journal, et nous ont souscrit des abonnements de soutien de 10 à 20 francs.

Nous les en remercions bien vivement, et nous les prions encore — de bien vouloir faire connaître notre mouvement autour d'eux, de façon que d'autres bonnes volontés se révèlent et viennent à leur tour nous aider.

Et nous faisons de nouveau appel aux autres, à ceux qui, parce qu'éloignés davantage des centres industriels, se rendent moins compte de la vague de mécontentement qui monte, et que des feuilles infâmes exploitent, pour le malheur de ceux qui se croient soutenus par elles, et pour le malheur de la société tout entière.

Catholiques, soutenons-nous ! Et que l'exemple vienne de haut. Les syndicats chrétiens ont fait leurs preuves. Aidons-les.

## Pour la Paix Sociale

Nos syndiqués et amis ont dû lire avec attention l'article, signé de notre Président Confédéral Jules Zirnheld, que notre organe, ainsi que tous ses confrères, a publié en janvier.

Cet appel n'a pas été vain, ainsi qu'en témoigne la liste ci-après des premiers souscripteurs. Nous espérons que nous aurons encore l'avantage de publier de nombreuses autres listes, et que nombreux seront nos syndiqués et amis qui y figureront.

### SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE

- 1<sup>re</sup> LISTE
- S. Em. le Cardinal Andrieu, Archevêque de Bordeaux. 500
  - S. Em. le Cardinal Maurin, Archevêque de Lyon. 200
  - S. Em. le Cardinal Binet, Archevêque de Besançon. 500
  - S. Em. le Cardinal Verdier, Archevêque de Paris. 1.000
  - S. Em. le Cardinal Liénart, Evêque de Lille. 500
  - S. G. Mgr Chesnelong, Archevêque de Sens. 100
  - S. G. Mgr Cézerac, Archevêque d'Albi. 100

Voir la suite en quatrième page

## Conseil National

Le Conseil national de la Confédération française des travailleurs chrétiens a tenu dimanche sa réunion trimestrielle, sous la présidence de M. Zirnheld. Presque toutes les Unions régionales étaient représentées, y compris les Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine.

La matinée a été consacrée à l'examen habituel de l'activité du syndicalisme chrétien à travers la France. En dépit de la crise économique qui va s'aggravant dans des proportions que ne révèlent pas les statistiques officielles, la propagande intense menée par les militants de la Confédération, des Fédérations de métiers et des Unions donne des résultats satisfaisants. L'augmentation des effectifs est à peu près générale ; plusieurs Syndicats nouveaux ont été créés. L'influence accrue du mouvement se manifeste soit par des succès aux élections professionnelles, comme ceux récemment obtenus à Charleville, où le conseiller prud'homme sortant cégétiste a été battu, soit par une pénétration plus complète dans les Commissions et Offices professionnels, en dépit de certaines oppositions qui se sont manifestées d'une façon inadmissible, notamment lors de la Constitution récente du Conseil supérieur de l'enseignement technique. Au point de vue des assurances sociales l'effort du syndicalisme chrétien est partout couronné de succès.

La fin de la matinée et l'après-midi ont été surtout employés à chercher les moyens d'équilibrer les prochains budgets de la Confédération, ce qui ne pourra se faire sans doute, que par une augmentation de la cotisation confédérale, et à établir le programme du Congrès confédéral ; on a décidé, en particulier, d'y traiter la question des hauts salaires et d'y fixer le « cahier » à présenter aux aspirants députés en 1932.

Samedi soir, les dirigeants de la C. F. T. C. avaient été reçus par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, qui se montra une fois de plus l'ami très fidèle du syndicalisme chrétien et prodigua à ses visiteurs ses plus chaleureux encouragements.

OUVRIERES A DOMICILE (Voir page 2, dans « Les Messages » de notre Région).

## Avis à nos Correspondants

Notre journal paraîtra désormais le 10 de chaque mois.

Rien de changé en ce qui concerne les bandes : elles devront parvenir au secrétariat de l'U. R. 6, rue de Bel-Air, pour le dernier jour du mois. Elles peuvent être adressées comme imprimés. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient grimmées. Mais prière d'indiquer sur le paquet le nombre des bandes envoyées, par exemple : 240.

Pour la copie, elle pourra parvenir le 2 du mois, dernier délai. N'écritez que sur un côté de la feuille.

## Assurances Sociales

CE QUE LES ASSURES DOIVENT FAIRE POUR TOUCHER LES INDEMNITES EN ARGENT ET LES PRESTATIONS EN NATURE

### MALADIE

Lorsque l'assuré tombe malade, il doit d'abord se procurer une feuille de maladie. Elle est délivrée par la Caisse ou le correspondant local de celle-ci, sur simple déclaration de l'assuré qui est obligé d'abandonner le travail ou d'aller consulter un médecin, et sur justification qu'il a bien versé 60 cotisations journalières durant les trois mois précédant la maladie.

Pour en justifier, l'assuré peut présenter ses cartes de cotisations elles-mêmes ou une attestation de l'employeur, certifiant le nombre de cotisations journalières qui sont représentées sur les cartes.

En même temps qu'on lui délivre la feuille de maladie, on remet à l'assuré une carte-lettre à l'adresse de la caisse d'assurances. Cette carte-lettre, nous le verrons, devra être renvoyée à la Caisse aussitôt après la première visite médicale, afin de prévenir la Caisse des constatations faites par le médecin.

Cette carte-lettre constitue une sorte de certificat indiquant la date de la première constatation médicale, la durée probable de la maladie et les principales prescriptions du médecin. Elle permet à la Caisse de fixer le point de départ des droits de l'assuré.

### VISITE DU MEDECIN

Muni de sa feuille de maladie, le malade va se présenter à un médecin qui y appose sa signature et désigne

## X<sup>e</sup> Session Confédérale (Juillet 1930)



Un groupe de « Sessionnistes » au Parc de Bierville

VISITEZ A NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

l'acte médical par l'un des signes conventionnels.

Le malade paye directement le montant des honoraires qui lui sont demandés par le médecin de son choix.

Dès la première constatation médicale, l'assuré doit immédiatement retourner à la Caisse, après l'avoir remplie ou fait remplir par le médecin, la carte-lettre indiquant la date de la première constatation et le résultat de la consultation. Cette carte-lettre doit servir de base aux droits des assurés. Il est donc essentiel que les assurés n'oublient pas de se conformer à cette instruction.

Le malade peut ensuite retourner voir le médecin autant de fois qu'il le juge utile en procédant toujours de la même manière, c'est-à-dire en payant les honoraires et en faisant viser sa feuille de maladie par le médecin.

#### REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MEDECIN

Si la maladie dure moins de quinze jours, dès que le malade peut reprendre le travail, il retourne sa feuille de maladie à la Caisse, qui lui rembourse le prix fixé par le tarif de la Caisse pour chaque intervention médicale. La déduction faite du ticket modérateur à la charge de l'assuré, qui est de 15 % pour les trois dernières catégories et de 20 % pour les deux premières catégories.

Si la maladie dure plus de quinze jours, le malade doit, au bout de quinze jours, échanger sa feuille de maladie contre une nouvelle. La première de ces cartes-lettres constitue un certificat de grossesse. Elle est retournée à la Caisse dès la première constatation médicale. La seconde carte-lettre est conservée par l'assuré et ne doit être retournée à la Caisse qu'après l'accouchement.

Nous soulignons l'importance qu'il y a, pour la femme, à se faire examiner de qu'elle a connaissance de son état. Elle perdrait, en effet, tous ses droits si elle se présentait trop tard devant le médecin.

#### LE TARIF DE LA CAISSE

La Caisse établit un tarif, dit tarif de responsabilité, fixant le prix qu'elle rembourse pour chaque intervention médicale. Ce tarif est indépendant du prix demandé par le médecin. Il est établi par la Caisse, dans la limite d'un tarif de réassurance arrêté par le Ministère.

Le principe est que le malade fasse l'avance des frais de médecin et des frais de médicaments. Toutefois, dans le cas où les malades seraient dans l'impossibilité de faire l'avance des frais de médecin et de pharmacien, il pourrait leur être accordé des avances par les Caisses, sous réserve de certaines justifications.

#### MEDICAMENTS

Le médecin, lors de la consultation, indique les médicaments à prendre. Il rédige une ordonnance et la remet à l'assuré en même temps que sa feuille de maladie. Muni de cette ordonnance, le malade se présente chez n'importe quel pharmacien. Le malade paye directement son ordonnance au pharmacien ; celui-ci indique le prix correspondant sur l'ordonnance elle-même, qui doit rester épinglée à la feuille de maladie.

Les articles de pharmacie et autres spécialités ne figurant pas au tarif de l'association générale des pharmaciens, ne sont pas remboursés par la Caisse.

Lors de l'échange de la feuille de maladie ou lors de la reprise du travail, si la maladie dure moins de quinze jours, le malade retourne en même temps que la feuille de maladie les ordonnances jointes, acquittées par le pharmacien, et il lui est remboursé le montant de son ordonnance, sous déduction du ticket modérateur de 15 % ou 20 % à sa charge.

#### PLAFOND

En aucun cas (les prestations en nature) le total des frais médicaux et pharmaceutiques ne peuvent dépasser une somme donnée. Cette somme est fixée par la Caisse dans son

tarif de responsabilité. Elle ne peut être supérieure à 12 francs par jour de maladie.

#### Soins accordés à la femme et aux enfants de l'assuré

L'assuré a droit au remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques pour les maladies de sa femme et de ses enfants.

Chaque fois qu'il y a nécessité de recourir au médecin pour l'un ou pour l'autre, il doit demander une feuille de maladie spéciale à chaque cas de maladie, pour un individu déterminé. Si donc un assuré a plusieurs malades chez lui, il doit demander une feuille de maladie par malade. Le montant des frais médicaux inscrits sur les feuilles de maladie délivrées pour les indispositions des enfants ou de la femme de l'assuré, est remboursé à celui-ci chaque quinzaine, comme lorsqu'il s'agit d'une maladie personnelle de l'assuré.

#### 1° POUR LA MATERNITÉ.

Dès que l'assurée ou la femme de l'assuré a connaissance de son état de grossesse, elle doit immédiatement le faire constater. A cet effet, elle demandera à sa Caisse une feuille de maternité qu'elle présentera à la sage-femme ou au médecin en se faisant examiner.

En même temps que la feuille de maternité, sont remises à l'assurée deux cartes-lettres à l'adresse de la Caisse d'assurances. La première de ces cartes-lettres constitue un certificat de grossesse. Elle est retournée à la Caisse dès la première constatation médicale. La seconde carte-lettre est conservée par l'assurée et ne doit être retournée à la Caisse qu'après l'accouchement.

Nous soulignons l'importance qu'il y a, pour la femme, à se faire examiner de qu'elle a connaissance de son état. Elle perdrait, en effet, tous ses droits si elle se présentait trop tard devant le médecin.

#### 2° ACCOUCHEMENT.

Lorsque l'accouchement se produit, la femme fait viser par la sage-femme ou le médecin sa feuille de maternité ; elle retourne à la Caisse la deuxième carte qui lui avait été remise à l'origine et qui constitue le certificat d'accouchement. Ce certificat doit être adressé au plus tard dans les quarante-huit heures de l'accouchement.

#### 3° REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX.

Les frais médicaux entraînés par la grossesse et par l'accouchement sont remboursés d'une manière forfaitaire, sur une base indiquée par la Caisse dans son tarif de responsabilité. Il y a lieu de déduire de cette somme forfaitaire le ticket modérateur qui est de 15 à 20 %, suivant les catégories.

Cette indemnité forfaitaire est la même que l'accouchement ait été fait par une sage-femme ou par un médecin. La femme reçoit cette indemnité sur présentation de sa feuille de maternité, régulièrement visée par la sage-femme ou par le médecin, et les médicaments qui lui sont délivrés sur l'ordonnance lui sont remboursés également dans la proportion de 85 %.

#### 4° INDEMNITES JOURNALIERES.

L'assurée travaillant personnellement peut, à condition d'interrompre le travail six semaines au moins avant l'accouchement, obtenir une indemnité égale au demi-salaire de sa catégorie, pendant les six semaines qui précèdent et les six mois qui suivent l'accouchement.

Pour obtenir ces indemnités, l'intéressée doit envoyer à la Caisse au moins six semaines avant la date présumée de l'accouchement, un certificat du médecin ou de la sage-femme indiquant la date présumée de l'accouchement. L'intéressée doit s'en-

gager à cesser tout travail salarié pendant la période où les indemnités sont versées.

#### 6° PRIMES D'ALLAITEMENT.

Les femmes qui allaitent leur enfant peuvent obtenir, soit des primes d'allaitement, soit des bons de lait ; à cet effet, elles doivent s'adresser directement à leur Caisse, qui leur délivre la formule spéciale pour l'octroi de ces divers primes.

LE GUIDE.

**AIDONS A NOTRE TOUR en faisant nos Achats chez elles LES MAISONS QUI NOUS AIDENT en faisant de la publicité dans notre journal**

### Fédération Française des Syndicats professionnels de la Marine

Nos camarades du Syndicat professionnel de l'arsenal de Brest ont voulu profiter de l'occasion qui leur était offerte, le 21 novembre, d'aller saluer M. J.-L. Dumesnil, venu dans le grand port de l'océan pour assister aux fêtes du Centenaire de l'Ecole Navale.

La délégation syndicale, conduite par notre ami Michel Floch, arriva à la Préfecture Maritime à 17 heures ; elle fut reçue aussitôt par M. J.-L. Dumesnil assisté de M. Rio, sous-secrétaire d'Etat. En son nom personnel et au nom de la Fédération, elle exprima la gratitude des Syndicats professionnels de la Marine pour la bienveillante sollicitude que le Ministre a manifestée à diverses reprises aux travailleurs des arsenaux en leur accordant, d'accord avec le Gouvernement d'André Tardieu, d'intéressantes améliorations.

L'accueil fait à la délégation fut fort aimable. Nos amis étaient venus pour attirer l'attention du ministre sur l'aménagement du récent relèvement de salaires, ils ne manquèrent pas de formuler à ce sujet les réserves opposées par la Fédération et relatives aux différences de salaires dans la répartition des crédits entre manœuvres et spécialistes ; ils dirent combien est regrettable, sous ce rapport, l'avis de la sous-commission permanente, qui a élargi encore le fossé entre les deux catégories d'ouvriers, sacrifiant ainsi les considérations d'ordre économique à celles d'ordre professionnel, au lieu d'établir un relèvement uniforme, qui aurait d'abord assuré au plus humble ouvrier le salaire vital de 9.000 francs.

Il en est de même des salaires féminins. Cette question est toujours d'actualité, elle ne fut pas omise ; conformément aux résolutions de nos Congrès, il fut demandé une fois encore que les ouvrières de la marine soient rétribuées au tant des neuf dixièmes des salaires masculins en attendant, bien entendu, l'application de la formule : « A Travail égal, Salaire égal ».

Après avoir entretenu le ministre d'une revendication locale concernant les trappeurs et manœuvres spécialisés, anciennement ouvriers professionnels, auxquels sont refusés, à tort semble-t-il, les relèvements accordés aux spécialistes, revendication pour laquelle elle demande une solution prompte et favorable, la délégation protesta contre la situation faite aux ouvriers admis avant l'âge de 30 ans qui par la conséquence d'interruptions de services, ne réunissent pas les trente années exigibles à 60 ans d'âge.

ils acceptèrent, d'exprimer des regrets formels au sujet de la violation des droits des pays qu'ils avaient en vahis.

Les statuts d'une Confédération Internationale furent élaborés. La Confédération, dans l'article II de ses statuts, a adopté comme base de son action les principes chrétiens.

Elle affirme en conséquence que la vie économique implique la collaboration de tous les enfants d'un même peuple.

Elle rejette donc la violence et la lutte des classes, tant du côté patronal que du côté ouvrier.

La Confédération estime que l'ordre social et économique est en contradiction sur des points essentiels avec l'esprit chrétien.

Elle travaille à réaliser une modification profonde de la société, conformément à ces principes, en suivant une voie d'évolution organique et légale.

La Confédération a, avant tout, pour but la défense des intérêts des ouvriers et des employés au point de vue des conditions économiques sociales et d'ordre public par une collaboration générale.

L'article III entre dans le détail des objectifs poursuivis par la C. I. S. C.

En vertu d'une lettre des Finances en date du 17 décembre 1929 sur l'application de l'article 20 de la loi du 21 mars 1928, ces ouvriers ne peuvent prétendre à une pension proportionnelle d'ancienneté.

Les jeunes ouvriers sont prévenus de cette disposition, ils peuvent se tenir sur leurs gardes ; mais, quant aux anciens ouvriers qui se trouvent dans ce cas, il se serait équitable qu'un apaisement leur soit accordé, surtout si l'interruption s'est produite après une première période de services relativement courte et que la totalité de leurs services, avant et après 30 ans d'âge leur soit décomptée et rémunérée proportionnellement.

Il est évident qu'une mesure législative sera nécessaire pour réparer le préjudice actuel qui leur est porté.

Le Ministre a promis de tenir compte, à la prochaine occasion, des suggestions des Syndicats professionnels ; de plus, sur l'assimilation des ouvriers des arsenaux et des membres de leur famille (femmes et enfants non salariés) aux assujettis des Assurances sociales, il a pleinement approuvé l'extension des prestations dans les conditions identiques à celles dont bénéficient les assurés obligatoires et facultatifs.

Comme cette mesure est d'ordre interministériel qu'elle intéresse l'ensemble des travailleurs de l'Etat, M. J.-L. Dumesnil a promis à nos amis qu'il s'entendrait sans retard avec ses collègues du Gouvernement et notamment avec le Ministre du Travail pour appliquer dans la Marine les modalités de cette loi éminemment sociale.

Adolphe MICHEL.

« Quelles que soient nos convictions respectives, nos activités politiques, il y a une pensée qui nous unit tous, celle qu'un grand orateur chrétien formulait ainsi : le respect de l'éminente dignité de la personne humaine ».

ALBERT THOMAS, Directeur du B. I. T.

### Commission mixte interprofessionnelle

Nous annonçons dans notre numéro de mai dernier la réunion, pour la première fois, au Centre Catholique, des Représentants régulièrement élus du Patronat Chrétien d'une part et des Employés et Ouvriers Chrétiens d'autre part, les premiers appartenant à la Confédération Française des Professions, les seconds à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui donner les noms des membres composant ce Comité.

Les représentants de la C. F. P. sont : MM. Louis Boinot, fabricant de gants à Niort ; Buron, administrateur de la Société Générale d'Imprimerie et d'Edition, président du Syndicat des Imprimeurs de Paris ; Braquon, fabricant de tapisseries d'Aubusson, à Paris ; Arrien Chobillon, fabricant d'ordres français et étrangers, vice-président du Syndicat des Joailliers à Paris ; E. Delcourt-Hailot, fabricant de bonneterie, président général de la C.F.P., à Paris ; G. Galland, directeur de l'Union des Apiculteurs, président du Syndicat des Produits Alimentaires, à Paris ; Léon Harmel, filateur au Val-des-Bois (Marne) ; A. Lefebvre, fabricant de dentelles, président de l'Union Fédérale de l'Habillement, Conseiller Municipal de Paris ; Georges Malrot, banquier, à Besançon ; J. Marcellot, maître de forges, ancien député, à Eurville (Marne) ; Peauclle, président du Syndicat des Statutaires et

En 1928, le président Sherrer démissionna pour raison de santé et l'on nomma comme président un Allemand, M. Otte (Allemagne), deux vice-présidents, M. Zirnheld (France) et M. Pauwels (Belgique) ; secrétaire général, M. Serrarens (Hollande) ; trésorier, M. Amelink (Hollande).

Grâce à la C. I. S. C. les organisations syndicales chrétiennes ont pu, petit à petit, avoir leur place dans les organismes internationaux.

A Washington, à la première conférence internationale, la délégation ouvrière était choisie uniquement parmi les délégués de la Confédération socialiste d'Amsterdam ; dans celles qui suivirent, les délégués furent choisis parmi les représentants des syndicats chrétiens.

Dans la conférence économique internationale le même résultat a été obtenu.

Malgré les oppositions des socialistes le Comité préparatoire, après des démarches faites auprès du B. I. T. par la C. I. S. C. et par les Confédérations nationales auprès de leurs gouvernements, a décidé d'adoindre aux délégués ouvriers déjà désignés, un représentant de la Confédération des syndicats belges, M. Pauwels.

Sur tous les terrains de plus en plus, la C. I. S. C. prend position.

Ameublements religieux, à Paris ; Ch. Petit, ancien président du Tribunal de Commerce de la Seine, à Paris ; M<sup>me</sup> Ruffie, maison de couture, à Paris ; MM. Saudubray, industriel ancien député, au Mans ; Simmonnot-Godard, fabricant de batistes, président du Syndicat des Tissus, vice-président de la C.F.P., à Paris ; E. Tabart, président de l'Association Catholique des Pharmaciens français, à Paris ; J. Varet, entrepreneur de maçonnerie, président de Chambre au Tribunal de Commerce de la Seine ; J. Zamanski, administrateur de Sociétés, président de la C.F.P., président du Syndicat Central.

Et les représentants de la C. F. T. C. : MM. J. Zirnheld, président de la C.F.T.C. ; Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C. ; Poimboeuf, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C. ; Michelin, journaliste, vice-président de la C.F.T.C., membre du Comité du Syndicat des Journalistes français ; Huleux, président du Syndicat des Employés ; Bilger, député du Haut-Rhin, président de la Fédération du Syndicat d'Alsace et de Lorraine ; Mangars, trésorier de la C.F. T. C. ; vice-président du Syndicat des Employés ; M<sup>me</sup> Beckmann, présidente de l'Union des Syndicats féminins de la rue de l'Abbaye ; Mlle Bonny, des Syndicats de la rue de l'Abbaye ; M<sup>me</sup> Lefeuvre, déléguée de la Fédération des Syndicats féminins du boulevard des Capucines ; Mlle Pivert, conseillère prud'homme ; MM. Tandonnet, du Syndicat du P.-L.-M. ; Labonne, du P.O. ; Cosnier, président du Syndicat de la Métallurgie ; Zedet, vice-président de la Fédération de la Métallurgie ; Laverdat, secrétaire général de la Fédération du Livre ; Blanchet, secrétaire du Syndicat de l'Ameublement de Paris.

Obstacles à la propagande

Divers obstacles s'opposent à la propagande ; parmi eux se trouvent l'anticléricalisme et les préjugés contre la religion. Bien que de nos jours ces préjugés soient en voie de disparition, ils ne laissent pas que de causer encore bien des ravages dans le monde ouvrier. Ces obstacles doivent être combattus par une attitude plus digne des Catholiques, qui doivent se montrer plus fiers de leur foi.

Un autre obstacle, bien tenace celui-là, c'est le respect humain, qui se manifeste surtout par une certaine honte à afficher ses idées ; nous devons le combattre par notre fierté de travailleur catholique et par le courage à affirmer nos opinions.

Il existe encore un autre obstacle, plus caché mais non moins réel, que l'on pourrait appeler : le Fétichisme de l'Argent.

C'est un sens lamentable de l'économie, et qui est vraiment trop répandu en France : l'on craint de dépenser et l'on ne regarde pas si la dépense sera ou non productive. Il y a là toute une éducation à refaire, et qui allégerait singulièrement la tâche des Trésoriers de Syndicats chargés de faire rentrer les cotisations Dieu sait au prix de quelles difficultés ! Pourtant les avantages pécuniaires accordés par les Syndicats sont tangibles et valent bien la faible cotisation demandée. Lorsque l'on possède ainsi la certitude qu'une dépense doit être productive, pourquoi hésiter à l'engager ?

Enfin un autre obstacle à notre propagande est le discrédit jeté sur le syndicalisme par les doctrines subversives ou révolutionnaires de la C. G. T. et de la C.G.T.U.

Obstacles à la propagande

Obstacles à la propagande

Obstacles à la propagande

Obstacles à la propagande

Obstacles à la propagande

#### RAISONS D'ATTACHEMENT

Pour être efficace, notre propagande doit se servir de divers moyens d'attachement, tels que l'Intérêt, le Devoir, l'enthousiasme.

L'intérêt est un mobile dont il faut tenir compte et sur lequel il faut beaucoup insister, car il est la principale raison qui déterminera le travailleur à se syndiquer.

Le devoir vient utilement renforcer l'intérêt ; il faut développer l'idée de notre rôle collectif, et faire comprendre que notre action ne sera efficace qu'autant que nous serons groupés.

Il faut également susciter l'enthousiasme en exposant toutes les aspirations de notre âme, et ainsi arriver à nous faire rendre ce témoignage que dans notre propagande nous apportons l'idée de servir autant une cause spirituelle que matérielle. Notre enthousiasme sera singulièrement accru si nous savons concrétiser nos aspirations en idées-forces comme celles-ci, par exemple : Devoir de classe plutôt que lutte de classe, émancipation collaborative, formation des uns par les autres, etc.

Une différence entre nos Syndicats chrétiens et les autres est qu'ils considèrent le travailleur non pas isolément, mais comme le représentant de la famille, et qu'ils l'aident en tenant compte de cette considération, par exemple en proposant ou en soutenant des lois comme la loi sur les allocations familiales.

#### METHODES DE RECRUTEMENT

Ces méthodes permettent aux militants de compléter leur formation et de mettre en pratique les théories qu'ils ont apprises.

L'on peut recourir soit à la réunion publique, soit à la réunion privée.

La réunion publique n'a qu'une valeur limitée, elle s'adresse trop souvent à une majorité indifférente, sinon hostile ; de plus, il faut être très prudent, et en cas de contradiction



être capable de pouvoir prendre le dessus. Cette méthode a surtout un but de publicité, comme lorsqu'il s'agit de faire connaître l'existence de nos syndicats, ou une valeur d'opportunité, comme l'occasion s'en présentait il y a quelque temps à Saint-Nazaire.

La réunion privée est un moyen plus propice et plus efficace que le premier, à condition toutefois de savoir qui l'on convoque. Trouvant des esprits mieux disposés l'on est plus sûr d'être compris et de voir ses efforts couronnés de succès.

#### MILIEUX DE PROPAGANDE

Les milieux de propagande les plus favorables sont les œuvres Catholiques de jeunesse et le milieu ouvrier. Dans les œuvres nous pouvons trouver des sujets plus sûrs et plus dévoués à nos idées. Pour secouer l'apathie que l'on rencontre quelquefois dans ce milieu, il sera bon d'insister fortement sur l'immoralité que présente le fait de ne pas être syndiqué après les enseignements réitérés de l'Eglise à ce sujet.

Pour la propagande, le milieu du travail est un champ très restreint, mais il est possible néanmoins d'arriver à un résultat. Il faut apporter beaucoup de prudence dans le recrutement, et s'assurer de la moralité et des idées des sujets. Toutefois, il ne faut pas exclure ceux dont la seule faute serait de ne pas pratiquer beaucoup, et qui, par ailleurs, présenteraient toutes les garanties désirables.

#### MOYENS DE PROPAGANDE

Parmi les moyens de propagande, il en est deux que nous devons intensifier : les tracts et les journaux.

Le tract bien compris peut faire beaucoup de bien ; de plus, il est d'un emploi facile et peu coûteux. Il peut se présenter sous trois formes : ou général, et ayant pour but la propagande ; ou professionnelle, et traitant d'une question particulière ; ou bien encore de circonstance, et s'inspirant de faits ou d'événements récents.

Le journal est un moyen qui peut donner beaucoup de résultats, aussi chasser tout d'un coup toute son attention et essayer d'y collaborer, soit par la publicité, soit par des comptes-rendus sur des réunions intéressant les syndicats, ou encore par des coupures prises dans d'autres journaux et présentant un réel intérêt pour les syndiqués. Il faut attacher beaucoup d'importance à la rédaction et à la présentation du journal.

Il y aurait évidemment grand intérêt pour tous à avoir un journal Confédéral, un peu à la fois, et émis dans ce sens. On pourrait également avoir un journal fédéral ce qui n'empêcherait pas de garder chacun son journal régional.

Aux éléments ainsi recrutés il faut assurer une formation au triple point de vue : professionnel, social et économique.

A l'heure actuelle, la formation professionnelle est, très importante et nous devons intensifier cette œuvre ; et à ce sujet, il est à déplorer que bien souvent c'est faute de ressources suffisantes que nous ne donnons pas toute l'ampleur voulue à nos cours professionnels.

La formation sociale et économique est assurée par les Cercles d'études, par les sessions d'études comme cel-

(6)

## N° SESSION CONFÉDÉRALE

### ORGANISATION INTERNATIONALE

(Suite)

Le secrétaire international, M. Stegerwald, y déclarait un total de 650.000 adhérents : 360.000 allemands, 104.000 italiens, 8.300 autrichiens, 71.000 belges.

De 1911 à la guerre, l'activité du secrétariat fut très limitée ; la guerre arrêta entièrement son développement.

Mais, pendant la guerre, les milieux syndicaux se préoccupèrent de préparer l'intervention ouvrière dans les conclusions du traité de paix. A cet effet, des représentants des syndicats chrétiens de France et de Belgique se réunirent au Havre, en juin 1918, et adoptèrent le vœu que dans les clauses économiques du traité de paix, fut respectée la dignité des travailleurs, conformément aux enseignements de l'Encyclique *Reverentissimum*.

Ce vœu fut communiqué à toutes les organisations syndicales du mon-

de, et les adhésions vinrent nombreuses de tous les pays.

La question se trouvait donc posée d'une manière qui retint l'attention des négociateurs.

En février 1919, les représentants des organisations syndicales des empires centraux tenaient, à Lucerne, une conférence où ils envisageaient la possibilité de renouer les relations qu'on avait tenté de créer en 1908.

A peu près en même temps, en mars 1919, nous l'avons vu plus haut, eut lieu à Paris une conférence internationale entre les délégués des Syndicats de Belgique, d'Espagne, de France, de Hollande, de Pologne, de Suisse, de Lithuanie, qui eut pour conséquence de hâter la fondation de la C. F. T. C. et de déterminer la constitution d'une Confédération Internationale, dont le bureau fut confié aux Belges, le secrétariat étant fixé à Bruxelles. La Confédération naissante reçut un télégramme d'encouragement du Pape Benoît XV.

Une tentative d'accord fut faite dans une réunion de délégués français, belges, allemands, hollandais, à Rotterdam, le 20 février 1920. Quelques mois après, du 15 au 19 juin, un Congrès fut réuni à La Haye. A Rotterdam, comme à La Haye, les Allemands furent mis en demeure et

ils acceptèrent, d'exprimer des regrets formels au sujet de la violation des droits des pays qu'ils avaient envahis.

Les statuts d'une Confédération Internationale furent élaborés. La Confédération, dans l'article II de ses statuts, a adopté comme base de son action les principes chrétiens.

Elle affirme en conséquence que la vie économique implique la collaboration de tous les enfants d'un même peuple.

Elle rejette donc la violence et la lutte des classes, tant du côté patronal que du côté ouvrier.

La Confédération estime que l'ordre social et économique est en contradiction sur des points essentiels avec l'esprit chrétien.

Elle travaille à réaliser une modification profonde de la société, conformément à ces principes, en suivant une voie d'évolution organique et légale.

La Confédération a, avant tout, pour but la défense des intérêts des ouvriers et des employés au point de vue des conditions économiques sociales et d'ordre public par une collaboration générale.

L'article III entre dans le détail des objectifs poursuivis par la C. I. S. C.

En 1928, le président Sherrer démissionna pour raison de santé et l'on nomma comme président un Allemand, M. Otte (Allemagne), deux vice-présidents, M. Zirnheld (France) et M. Pauwels (Belgique) ; secrétaire général, M. Serrarens (Hollande) ; trésorier, M. Amelink (Hollande).

Grâce à la C. I. S. C. les organisations syndicales chrétiennes ont pu, petit à petit, avoir leur place dans les organismes internationaux.

A Washington, à la première conférence internationale, la délégation ouvrière était choisie uniquement parmi les délégués de la Confédération socialiste d'Amsterdam ; dans celles qui suivirent, les délégués furent choisis parmi les représentants des syndicats chrétiens.

Dans la conférence économique internationale le même résultat a été obtenu.

Malgré les oppositions des socialistes le Comité préparatoire, après des démarches faites auprès du B. I. T. par la C. I. S. C. et par les Confédérations nationales auprès de leurs gouvernements, a décidé d'adoindre aux délégués ouvriers déjà désignés, un représentant de la Confédération des syndicats belges, M. Pauwels.

Sur tous les terrains de plus en plus, la C. I. S. C. prend position.

Au Bureau International, si nous n'avons pu obtenir toutes les places auxquelles devrait nous donner droit une juste répartition proportionnelle, on constate que, de plus en plus, les dirigeants s'efforcent de donner satisfaction aux syndicats chrétiens. A Genève, dans un rapport présenté à M. Albert Thomas, une des conférences internationales du travail, M. Albert Thomas n'a pas manqué de faire état de l'intérêt qu'il attachait aux résolutions et aux vœux adoptés par les syndicats chrétiens et il a déclaré que, dans la mesure du possible, il entendait bien faire la part égale entre les différents mouvements syndicaux.

La C. I. S. C. réunit actuellement les Confédérations de douze pays : Allemagne, Autriche, France, Hongrie, Italie, Belgique, Pays-Bas, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, etc., et groupait en septembre 1928 (lors du Congrès de Munich), 2.063.049 travailleurs.

Elle a une grande mission à remplir puisqu'il ne s'agit rien moins que de contribuer à la paix du monde, et elle ne la remplira que par une coordination méthodique des efforts, conséquence d'une collaboration loyale et sincère.

Cette collaboration peut exister,

nous venons de le constater, par cette vue d'ensemble de la C. F. T. C. et cet aperçu dans ses rapports avec l'Internationale chrétienne.

Sans doute, l'organisation de la C. F. T. C., pas plus que celle de la C. I. S. C., n'est parfaite, mais l'une et l'autre cependant présentent des progrès assez bien ajustés, des groupes où la discipline est observée, qui ont chacun leur tâche propre et s'efforcent de l'accomplir pour le bien de la collectivité, afin de répondre à l'appel du Maître divin, qui a dit aux hommes : « Aimez-vous les uns les autres ». Et toutes deux, grâce à cette organisation et à cet esprit, ont déjà obtenu quelques résultats.

Ayons donc foi en l'avenir du syndicalisme chrétien, et surtout mettons toutes nos forces à son service ; qu'aucun sacrifice ne nous paraisse trop dur, aucune peine trop lourde pour amener le développement de la C. F. T. C., car nous savons tout le bien qu'elle peut réaliser, cherchant non pas simplement à amener un progrès économique et matériel, mais à faire, comme le disait un jour M. Zirnheld, que le monde du travail resente à nouveau la douce attirance des enseignements divins !

J. GRAFF.

Tel. 123.28

# LA CHATELAINNE

Tel. 123.28

## SAINT-NAZAIRE

R. C. 553

# COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire - NANTES

RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE

## TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES

BONNETERIE - CHEMISERIE  
LINGERIE - CHAPELLERIE

### Les MESSAGES de notre RÉGION

#### DANS NOS FAMILLES

##### Naisances

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :  
Germaine Barbier, troisième enfant de notre camarade Gabriel Barbier, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes. — Claude Besson, fils de notre camarade Besson, du Syndicat du Livre de Cholet.

Nos félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux pour les bébés.

##### Mariages

Nous avons été heureux d'apprendre le mariage de :  
Mlle Adrienne Humbert, des syndicats féminins de Cholet, avec M. Louis Allard ;  
Mlle Suzanne Charbonnier, des mêmes syndicats, avec M. René Bédouin.

Nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

##### Décès

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de :  
M. Séjourné, grand-père de Mlle M.-L. Séjourné, du Syndicat de l'Habillement de Cholet. — M. Bretonneau, grand-père de Mlle Bretonneau, du Syndicat du Textile de Cholet. — Mlle Sourisseau, grand-mère de Mlle L. Vigneron, du même syndicat. — Mme Guérin, mère de Mlle Guérin, secrétaire du Syndicat de l'Habillement de St-Nazaire. — M. Salvadori, beau-père de notre camarade Paul Foulon, secrétaire du Syndicat des Employés de Nantes et vice-président de l'Union Régionale. — M. Baconais, membre du Syndicat des Employés de Nantes. — Mme Derouet, sœur de notre camarade Georges Guérin, du même syndicat.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nos adresses nos vives et chrétiennes condoléances.

#### NANTES

#### SYNDICAT DE LA METALLURGIE

##### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le dimanche 25 janvier a eu lieu la première réunion générale de l'année. Trop peu de monde assistait à cette réunion, qui avait pourtant une grosse importance. L'Assemblée Générale, après une courte discussion, a décidé d'adhérer tout de suite à la Caisse de Résistance, et à la Caisse de Chômage dès que celle-ci entrera en application.

L'on passa ensuite à quelques points d'organisation intérieure. Pour faire face aux cotisations demandées par les Caisses de Résistance et de Chômage, l'Assemblée décide de porter la cotisation à 3 francs par mois, dont 1 franc pour ces Caisses. La perception se fera désormais par

le-ci, et par les cours, causeries, ou Conférences appropriées.

Le maintien de nos effectifs doit être assuré par les mêmes moyens qui ont servi à leur recrutement ; c'est-à-dire l'intérêt, le devoir, l'enthousiasme, en outre par toutes sortes de moyens de liaison, par la perception régulière des cotisations, et surtout par l'organisation de services pratiques d'aide. De plus, il faut montrer beaucoup d'exactitude et de promptitude à répondre aux questions posées, afin de ne pas décourager ceux qui s'adressent à nous ; et pour cela, il ne faut pas hésiter à faire aider le Secrétaire s'il a trop de travail et ne peut suffire à la besogne.

Par voie de rayonnement, nous aurons une influence indirecte sur l'ensemble des travailleurs ; mais il ne faut pas penser seulement au corps, il faut aussi songer à l'âme. Ainsi nous créons autour de nous, une atmosphère de dévouement et de charité, nourrie par des convictions profondes parce que chrétiennes.

N'oublions pas non plus que nous possédons un avantage sur les non-Catholiques : notre doctrine invariable ; avantage qui n'est pas à dédaigner, alors que ces derniers réclament partout des chefs et une doctrine.

P. F.

les collecteurs. De nouvelles cartes seront délivrées à partir de janvier 1931. Chaque syndiqué a tout avantage de réclamer cette carte et à se mettre en règle pour les cotisations.

Après quelques questions diverses, le Président, M. Davaine, leva la séance à midi.

#### OUVRIÈRES A DOMICILE

Notre Syndicat d'Ouvrières à domicile de l'Industrie du Vêtement continue à progresser, lentement peut-être mais sûrement.

Lentement, parce que sans doute il n'est pas encore suffisamment connu, et que le personnel qui est appelé à en grossir l'effectif attend — bien à tort, car si tout le monde en faisait autant, il n'y aurait jamais aucune réalisation — de le voir à l'œuvre. Est-il donc encore besoin de citer les interventions que notre syndicat a déjà faites auprès de certaines maisons de Nantes et qui ont abouti à une augmentation de salaires appréciable en faveur des ouvrières à domicile employées par ces maisons ? Et pourtant, à ce moment-là, le syndicat n'était pas bien fort... Que serait-ce aujourd'hui ? que sera-ce demain, lorsque tout le monde aura compris son devoir ?

Sûrement, oui, le syndicat progresse sûrement. A preuve les nouvelles adhésions qu'on enregistre chaque semaine, sans avoir à constater aucune défection. C'est que l'on a compris — et on le comprendra de plus en plus — que l'union fait la force, et surtout que notre syndicat d'ouvrières à domicile ne se contentera pas de vagues promesses ou bonnes intentions, mais voudra marquer son existence — et il a déjà commencé à le faire — par des actes.

Notre syndicat, depuis sa création, cherchait — chose bien difficile à trouver — des maisons donnant à effectuer à domicile du travail assez rémunérateur. Il vient enfin d'en trouver. Ce n'est pas encore tout à fait ce qu'il avait rêvé, mais c'est beaucoup mieux que ce qui se donne en général dans notre ville. Nous invitons donc toutes nos syndiquées à passer à notre permanence, 6, rue de Bel-Air, pour voir sur place le travail, et prendre connaissance des conditions.

Nous rappelons que notre syndicat peut comprendre des ouvrières de tout le département. Nous invitons donc les ouvrières à domicile de diverses localités du département à s'y faire inscrire. Le travail que nous prenons ne demande pas d'apprentissage, et sera beaucoup plus rémunérateur que celui qu'elles reçoivent de certaines maisons trop bien connues par les salaires dérisoires qu'elles ont l'impudence de marchander à leurs ouvrières à domicile.

#### DAMES EMPLOYEES

##### FÊTE PATRONALE

Le 11 janvier eut lieu notre fête patronale. La sainte messe fut célébrée en la gracieuse chapelle des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, de la rue Saint-Jean. M. le Chanoine Ménard, directeur des Œuvres, qui officiait, fit entendre aux syndiquées une délicate allocution, retraçant la vie de Sainte Geneviève qu'il donna en exemple à toutes celles qui veulent toujours devenir meilleures.

A midi, un succulent repas réunissait nos amis ; la plus franche gaieté anima les convives, surtout au moment des toasts et du choix des reines.

Et dans la soirée, après quelques chants et monologues fort applaudis M. l'abbé Chaignon, professeur à l'Externat des Enfants Nantais, prit la parole. Avec éloquence, il nous entretenait de l'Encyclopédie Rerum Novarum, et précisa, devant un auditoire attentif, les judicieux enseignements du Pape sur la question sociale ; le distingué conférencier s'attacha surtout à montrer la continuité de la doctrine de l'Eglise qui ne pense pas autrement aujourd'hui qu'au temps de Sainte Geneviève. Partout et toujours,

n'a-t-elle pas pris la défense du faible et prêché la collaboration mutuelle ? En terminant, M. l'abbé Chaignon exhorte à son tour les syndiquées à suivre l'exemple de leur patronne. Animées du même amour que Sainte Geneviève pour l'humanité souffrante, elles doivent faire passer de plus en plus cette charité fraternelle dans les réalités d'ici-bas.

Et pour clore la fête, une fine et amusante comédie dérida l'assistance. Nous offrons tous nos remerciements au Comité des fêtes, aux bonnes préparatrices du festin, aux gracieuses artistes et à tous ceux dont le concours et la présence ont contribué à l'éclat de cette journée si bien réussie.

J. TERRIEN.

#### SALLE SAINT-MICHEL

6, rue de Bel-Air

DIMANCHE 15 FEVRIER

ET MARDI 17 FEVRIER

à 15 heures

#### Grande Séance

Récréative

organisé par

le « Groupe des Hérmines »

de Nantes

AU PROGRAMME :

PLUS FORT QUE LA HAINE

drame Breton de « René Gaël »

Intermèdes — Piano — Chants

Monologues

BUFFET

On peut réserver ses places à la Permanence des Syndicats féminins, 6, rue de Bel-Air, à partir du 1<sup>er</sup> Février.

#### CERCLE D'ETUDES

DU 11 JANVIER 1931

##### LA VENDEUSE

Cette profession n'est pas, comme on le croit généralement, facile à exercer. L'énumération des qualités d'une bonne vendeuse, faite par Mlle Chevrier, dans sa très intéressante étude, montre toutes les difficultés de l'art de vendre.

M. le Chanoine Ménard et M. Mathorel, se plaçant au point de vue des acheteurs, font ressortir les deux principaux défauts à éviter pour les vendeuses : excès de zèle ou zèle maladroit d'une part, indifférence ou ignorance d'autre part.

Des écoles de vendeuses existent dans quelques grands magasins de la ville ; également un service médical établi dans une grande maison écarte de cette profession les jeunes filles peu résistantes.

Les salaires ne sont pas élevés et ne permettent guère à une jeune fille de vivre en dehors de sa famille.

L'orientation professionnelle a vis-à-vis de cette profession un rôle très sérieux à remplir.

#### SAINT-NAZAIRE

#### SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Réunion du 25-1-31

Séance ouverte à 10 heures, sous la présidence de Tournabien.

Terrien donne lecture du rapport d'activité du syndicat au cours de 1930.

Chauve analyse ce rapport et fait remarquer que le bureau n'a pas chômé. Il revient sur les démarches relatives à la commission mixte, démarches restées infructueuses peut-être mais qui révèlent tant aux milieux administratifs qu'aux milieux ouvriers l'existence d'un syndicat chrétien vivant et grandissant. L'orateur demande aux camarades de faire une propagande personnelle très intense pour que le syndicat chrétien s'impose par l'importance de ses effectifs unie à la solidité de sa doctrine et que cesse enfin la situation paradoxale de certains délégués ouvriers qui bien que réélus trois ou quatre fois par leurs camarades d'atelier se voient, de par leur titre de chrétiens, impitoyablement refuser l'entrée des commissions où s'élaborent les conditions de travail des ouvriers.

J. TERRIEN.

#### INDRET

#### SYNDICAT DE L'ARSENAL

Bibliothèque et permanence ouvertes chaque samedi, à la « Maison Syndicale », rue des Grandes Vignes, La Montagne, de 10 h. 1/4 à 11 h. 1/2.

#### NOTRE JOURNAL FEDERAL

Au cours de nos réunions de Conseil de janvier, nous avons discuté d'importantes questions, entre autres, la création d'un « Journal Inter-fédéral ». Notre Fédération des Syndicats professionnels de la Marine, d'accord avec celle des établissements militaires (Guerre, C. F. T. C.) en ont pris l'initiative au cours d'une réunion extraordinaire tenue à Paris sous la présidence du Secrétaire Général adjoint de la C. F. T. C., Jean Pérès.

Notre Secrétaire fédéral, A. Michel, nous fit part de ce projet par une circulaire à laquelle nous avons répondu avec empressement. Ce simple projet, mis à l'étude par nos fédérations, sera, espérons-le, d'ici peu de temps mis à exécution, grâce au dévouement de nos militants, et à la contribution supplémentaire que saura apporter chaque organisation.

Nous nous réjouissons à la pensée d'avoir bientôt une feuille qui nous documentera plus particulièrement sur la vie des Arsenaux et Etablissements de la Marine ; sur nos revendications, etc.

Nous demanderons peut-être à nos adhérents certains petits sacrifices, quand paraîtra ce nouvel organe de propagande et de documentation. Des nouvelles charges que nous nous imposons, mais certes oui, tous en comprenant le bien-fondé ainsi que les réalisations pratiques que nous pourrions en tirer au profit de nous.

Tous, chers camarades, nous ferons à notre journal fédéral le meilleur accueil, comme l'ont déjà fait les membres du Conseil.

Il va sans dire que nous conserverons toujours d'ailleurs notre indispensable « Messager », qui est la voix de notre Union Régionale.

Nous reparlerons plus longuement de tout cela au cours de notre prochaine assemblée générale.

Le Président : E. NICOLAS.

#### BIBLIOTHEQUE

Nous rappelons à tous nos syndiqués, à leurs familles, à nos amis et sympathisants, que chaque samedi, de 10 h. 1/4 à 11 h. 1/2, notre bibliothèque est ouverte, au siège de notre syndicat.

Le prêt des livres est gratuit. De nouveaux volumes viennent d'être achetés. Tous y trouveront le meilleur accueil, et l'ouvrage de leur choix.

Nous recommandons à nos camarades qui voudraient des ouvrages depuis plusieurs mois, de bien vouloir les rapporter au plus tôt pour nous éviter la peine de les réclamer par lettre individuelle.

L'archiviste.

J. S. C.

Chaque mois, les jeunes de la J. S. C. reçoivent régulièrement « La Jeunesse Ouvrière ». Nous espérons que nos apprentis sont heureux de recevoir l'organe de la J. O. C., qu'ils avaient d'ailleurs réclamé eux-mêmes. Mais... il y a encore quelques retardataires pour le paiement des cotisations. Qu'ils veuillent donc bien s'acquitter au plus tôt.

#### ANGERS

#### SYNDICAT DES EMPLOYES

##### PROPAGANDE

Au cours des récentes réunions, il a été décidé de faire distribuer aux portes des grands magasins (Nouveautés et Alimentation) des tracts du statut légal des Employés. Cette distribution sera suivie d'une seconde, de tracts d'un intérêt local faisant appel aux employés pour qu'ils se groupent en vue de l'aboutissement de revendications très légitimes. Des affiches seront apposées sur les murs de notre cité faisant connaître à la population ce qu'est la C.F.T.C. etc. Ce travail doit être accompli avant la réunion de propagande projetée, afin de lui assurer plus de succès.

Que chacun fasse son devoir... se propose de faire syndiquer un ami, et qu'il se trouve des hommes de bonne volonté pour la distribution des tracts...

#### APPEL

#### EN FAVEUR DE LA CAISSE

Le devoir d'un syndiqué, c'est de payer régulièrement ses cotisations. Hélas, il y a des retardataires, le trésorier se plaint de ne pouvoir arrêter ses comptes ! facilitez-lui sa tâche, surtout n'accumulez pas les retards, d'autant plus que des facilités seront accordées aux gens de bonne volonté.

#### POITIERS

#### CERCLE D'ETUDES DU 3 JANVIER 1931

La séance s'ouvrit à 8 h. 45 sous la présidence de M. Pret, assisté de M. le Chanoine Lefebvre, conseiller moral des syndicats.

M. Pret offre d'abord à M. le Chanoine Lefebvre, en son nom et au nom des syndiqués ses meilleurs vœux pour l'année qui commence.

M. le Chanoine Lefebvre, en nous remerciant, nous adresse les siens les plus sincères, pour nous et nos familles, et nous exhorte plus que jamais à continuer, chacun dans notre sphère, notre action sociale. A nous d'éduquer ceux qui ne savent pas, et ce qui est plus difficile peut-être, ceux qui ne veulent pas savoir. Et grâce à l'effort collectif, nous retrouverons la paix sociale que nous désirons tant pour nos familles que pour notre pays et pour nous-mêmes.

Puis, M. le Chanoine Lefebvre, nous donne lecture d'une page de l'«Evangile sur l'Adoration des Mages», la commente, et en tire de très utiles conclusions pour nous, travailleurs chrétiens.

Puis notre camarade Lion nous donne une très intéressante conférence sur l'encyclique « Rerum Novarum ».

Il nous retrace le passage de Léon XIII dénonçant le danger du socialisme et indiquant le vrai remède à cet état de misère imméritée de l'ouvrier.

Il existe dans toutes les nations une crise sociale et économique, résultant de causes diverses, au nombre desquelles il faut signaler la transformation des conditions de travail, l'isolement dans lequel s'est trouvé l'ouvrier au lendemain de la suppression des corporations, la diminution des sentiments religieux, etc.

Le socialisme profite de ce bouleversement pour propager ses funestes théories. Il engendre la haine et aboutit à la ruine de la morale et de la religion, détruit les fondements de la famille, désorganise la Société en supprimant la propriété privée, sous prétexte que les biens de chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir à l'Etat.

La doctrine sociale catholique est le remède qui s'impose à cette situation angoissante. Aussi, en catholiques convaincus, nous devons travailler à répandre parmi nos frères de travail les préceptes évangéliques de charité et de justice, qui, en apaisant les conflits, feront régner la paix sociale promise aux hommes de bonne volonté.

M. le Chanoine Lefebvre commente avec nous cette conférence, et la séance est levée à 22 heures.

#### CHATELLERAULT

#### UNION LOCALE

##### CERCLE D'ETUDES

A la réunion du 17 janvier, M. l'abbé Guinard développa quelques idées sur le sens chrétien dans l'action sociale.

Puis, Mlle Percevault traita du « Contrat de Travail ». Elle examina, d'une façon précise et complète, dans quelles conditions ce contrat doit être conclu, comment il doit satisfaire aux obligations de la justice et sous quelles formes il peut être passé. Elle termina par quelques judicieuses réflexions sur le rôle que peuvent jouer les organisations professionnelles dans la conclusion et l'application des

#### PARAPLUIES-OMBRELLES-CANNES

Emilio FERRADOU

7<sup>ème</sup> GUILMET-FERRADOU

Successeur

22, rue de la Fosse, NANTES

Téléphone 121-27

Remise de 5 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

#### A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

contrats collectifs, notamment par la constitution de commissions mixtes.

De la discussion fort animée qui suivit, on retint surtout l'idée de la nécessité d'une sérieuse organisation professionnelle, en vue de généraliser l'usage des contrats collectifs.

La réunion, qui fut fort intéressante, se termina par un examen de l'actualité sociale et notamment des tentatives de réalisation de l'unité syndicale dans la C.G.T. et la C.G.T.U.

La prochaine réunion aura lieu le 14 février.

#### A PROPOS DE L'OUVERTURE DES MAGASINS LE 1<sup>er</sup> JANVIER

Dans le dernier numéro du journal, nous avons parlé de la démarche faite par nos syndicats auprès du Comité d'Initiative du Commerce, dans le but de faire accorder un jour de congé compensateur aux employés des magasins ayant ouvert le 1<sup>er</sup> janvier à l'occasion de la foire.

Au cours d'une entrevue avec notre ami A. Barrault, président du Syndicat des Employés, le Président du Comité d'Initiative du Commerce a fait savoir qu'il ne croyait pas devoir donner suite à notre demande, en prétextant : 1<sup>o</sup> que son organisation n'était pas qualifiée pour obtenir des adhérents l'engagement demandé ; 2<sup>o</sup> que la plupart des employeurs acceptaient volontiers un jour de congé à leurs employés, sur la demande de ceux-ci. D'autre part, il a fait remarquer qu'un certain nombre de nos adhérents avaient signé la pétition en faveur du maintien de la foire du 1<sup>er</sup> janvier.

En faisant toutes réserves sur le premier argument produit (nous pensons, en effet, que le Comité du Commerce ayant pris l'initiative du maintien de la foire, avait le devoir de s'inquiéter des conséquences de cette mesure) nous n'avons pas cru devoir insister, notre démarche n'ayant aucune base légale et s'adressant seulement à la bonne volonté des employeurs.

Toutefois, nous avons de bonnes raisons de croire que, de même que la protestation adressée à la Municipalité, elle a été opportune et ne sera pas sans porter ses fruits. En tout cas, elle nous a permis de nous poser en défenseurs raisonnables des droits des employés, à l'encontre des opposants systématiques et des sursuivants inconscients.

Nous regrettons seulement qu'un certain nombre de nos adhérents aient cru devoir signer la pétition favorable au maintien de la foire, sans nous consulter. Cette façon de faire n'a pu que diminuer la portée et l'efficacité de notre démarche. Nous demandons à tous nos amis de bien vouloir ne rien faire sans nous en référer si, à l'avenir, une semblable circonstance se présentait. Notre action doit s'inspirer, non des préférences de quelques-uns, mais de l'intérêt général de notre corporation.

#### REUNION GENERALE

L'Assemblée générale du Syndicat des Employés et de l'Association Interprofessionnelle se tiendra fin février ou début de mars. Nos adhérents seront prévenus du jour et de l'heure exacts par convocations individuelles.

## ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14



Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928  
Environ 400 pendant les années 1929 et 1930

SECRETARIAT COMMERCIAL  
COUPE, COUTURE ET MODE

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

## AU CORSET MAINTIEN

Madame BOUILLE

25, rue de la Paix - NANTES

Corsets sur Mesure - Articles tout faits - Ceintures caoutchouc - Bas

Remise de 4 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

## TEINTURERIE DION & BONNET

2, Rue du Calvaire - 21, Quai Richebourg - 4, Rue de la Boucherie

ATELIERS : 21, RUE DE LA PELLETERIE - NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

Téléphone 126-89

Conditions spéciales aux Syndiqués

Téléphone 126-89

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance

**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**QUINCAILLERIE - MENAGE**  
Boissellerie - Vannerie

**M. CAMPAGNE**  
19, Chaussée Madeleine

Outillage Agricole - Jardinage  
ARTICLES DE CAVE

**PEINTURE - VITRERIE**  
TRAVAIL A FAÇON  
**A. MIRANDE**  
35, boulevard Gabriel-Lauriol  
NANTES

**PAPIERS PEINTS - DECORATION**  
LITRES - BOIS ET MARBRE  
Travail très soigné - Prix modérés  
Conditions spéciales aux Membres des Syndicats Chrétiens

**CHEMISES SUR MESURES**  
BONNETERIE ET LINGERIE  
Vente de Tissus au Mètre

**A. SEGUY**  
Chémisier  
1, rue des Carmes - NANTES  
(près la place du Change)  
Escompte de 5 % aux Syndiqués

**ORNEMENTS D'EGLISE**  
Spécialité de Linge de Messe  
Broderies Or et Soie sur tous Tissus  
Aubes Dessins - Prix modérés

**Mme D. GUIHEUX**  
26 bis, rue du Moulin - NANTES  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
ZINGUERIE  
Installations de Salles de Bains  
Cabinets de Toilette et Water-Closet

**Joseph DEHAIS**  
7, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Tél. 127.36 - R. C. Nantes 378  
Ventes et Locations  
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires - Compteurs - Robinetterie

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**

**FAVREAU & PAVAGEAU**  
TÉLÉPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**ROBIN**  
7 RUE FRANKLIN  
NANTES  
Tél. 127-11  
Serrurerie  
Ferronnerie

**L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST**  
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES  
Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin - Tél. 113.82

CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
MM. René DELAFOY, anc. dép. Prés.  
Charles HAENTJENS, vice-présid.  
Jean BABIN-CHEVAYE.  
Hippolyte BARDON, Assureur.  
Jules BONDUELLE, \*.  
MM. Etienne HIBON, \*.  
Anatole MANCEAU, anc. dép.  
Robert BERGELINE, \*.  
Paul RICOUR, \*.  
R. C. Nantes 739 B.

N'achetez rien avant de visiter  
7, rue Copernic - NANTES

**LE DÉPOT DE MEUBLES DE L'ANJOU**  
Vente directe de la fabrique au client

**TOUS LES MEUBLES ET LITERIE**

**COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR**

**Service des Messageries de l'Ouest**  
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire les côtes du Morbihan et de la Vendée  
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?  
Continuez à prendre de bonnes tasses de

**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de  
**CACAO L. REVAULT**  
Goutez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C<sup>e</sup>**  
4, rue Mercœur - Tél. 146.90

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

**BONS D'EPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels

**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIÈRE FORCE SONNERIES  
TELEPHONES  
T. S. F.

**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRERIE

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895

**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Caucalt - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleaux - Timbres élastiques - Pochoirs Plaques et lettres en émail - Gravure chimique Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

**RIPOCHE & C<sup>e</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE**  
(Suite de la première page)

S. G. Mgr du Bois de la Villeraie, Archevêque de Rouen	1.000
S. G. Mgr Leynaud, Archevêque d'Alger	100
S. G. Mgr Suhard, Archevêque élu de Reims	300
S. G. Mgr Rumeau, Evêque d'Angers	200
S. G. Mgr Gibier, Evêque de Versailles	100
S. G. Mgr Leœur, Evêque de Saint-Flour	200
S. G. Mgr Duparc, Evêque de Quimper	200
S. G. Mgr Chatelus, Evêque de Nevers	100
S. G. Mgr Tissier, Evêque de Châlons	100
S. G. Mgr Légiassé, Evêque de Périgueux	100
S. G. Mgr Caillot, Evêque de Grenoble	100
S. G. Mgr Chassagnon, Evêque d'Autun	500
S. G. Mgr Peit, Evêque de Metz	1.000
S. G. Mgr Durand, Evêque d'Oran	300
S. G. Mgr Roland-Gosselin, Evêque Coadjuteur de Versailles	100
S. G. Mgr Chaptal, Evêque Auxiliaire de Paris	200
S. G. Mgr Thiéard, Evêque de Constantine	200
S. G. Mgr Chaillot, Evêque de Rodez	100
S. G. Mgr Audollent, Evêque de Blois	500
S. G. Mgr Rousseau, Evêque du Puy	100
S. G. Mgr Gonon, Evêque de Moulins	100
S. G. Mgr Pasquet, Evêque de Sées	500
S. G. Mgr Courcoux, Evêque d'Orléans	200
S. G. Mgr Jansone, Evêque Auxiliaire de Lille	100
S. G. Mgr Petit de Julleville, Evêque de Dijon	800
S. G. Mgr Feltin, Evêque de Troyes	200
S. G. Mgr Memmechet, Evêque de Soissons	500
S. G. Mgr Fillon, Evêque de Langres	100
Mgr Jérôme, Vicaire Capitulaire de Nancy	100
M. le Chanoine Maréchal, Chancelier de l'Evêché d'Arras	100
Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul	500
Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes	1.000
S. G. Mgr Le Hunsac, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit d'Oran	200
M. Boisard, Vice-Supérieur général des Prêtres de Saint-Sulpice	300
Fédération Nationale Catholique	500
Commission Générale des Semaines Sociales	3.500
L'Action Populaire	1.000
Association Catholique de la Jeunesse Française	1.000

**Les MESSAGES des JEUNES**

**A SAINT-NAZAIRE**

**FÊTE DES JEUNES « BERNADETTE »**

Dimanche 28 décembre. Le voilà enfin arrivé ce jour tant attendu des Bernadettes de Saint-Nazaire-Méan. C'est que, voyez-vous, nous assistons aujourd'hui au goûter annuel offert par nos aînés du Syndicat.

Vers 3 heures, nous arrivons par petits groupes dans la salle qui a été gentiment installée par nos charmanes hôtesse.

Les tables sont dressées et ornées de fleurs.

Voici enfin nos amies de Méan, elles sont accueillies par un « Ah » d'enthousiasme. Nous les attendions pour commencer notre petite fête.

Nous nous rangeons autour des tables et chacune prend devant elle la fleur qui lui est destinée ; camélias et violettes font une jolie parure à cet essaim de jeunes gaietés.

Mlle Rabeau nous adresse alors un petit mot et nous rappelle son grand désir de voir se fonder une section Joiciste.

Puis, nous commençons à rire et à nous amuser. Servies par nos aînés nous goûtons à toutes les bonnes choses qui nous sont apportées. Les plus gourmandes croquent même à belles dents des petits-fours surprises... qui contiennent des coiffures dont nous nous parons.

Une pianiste et une violoniste nous tiennent quelques instants sous le charme de leurs instruments, puis chacune est sollicitée pour quelques chants ou monologues.

Hélas l'heure du départ va sonner, les Méanaises ne veulent pas manquer l'autobus. Mais avant de nous séparer, une petite tombola gratuite (pas seulement de nom) est tirée. Chacun a son lot bien gentil et l'on se quitte heureuses de la soirée agréablement que l'on a passée.

Que les absents lisent bien ceci et qu'elles n'oublient pas l'année prochaine de venir mêler leur gaieté à la nôtre.

Cette année, nous étions vraiment un trop petit nombre.

Pour toutes les jeunes syndiquées, je redis merci bien sincèrement aux bonnes organisatrices de notre petite soirée.

UNE BERNADETTE.

**Jeune Travailleur chrétien, Ouvrier ou Employé**

Te voilà à ton tour enrôlé dans l'armée innombrable des Travailleurs. Te voilà obligé de prendre part pendant trente, quarante, cinquante ans peut-être, à cette lutte perpétuelle pour la vie, dans laquelle tant de tes aînés ont sombré !

Vas-tu sombrer toi aussi ?

Oui, sans aucun doute, si tu restes isolé.

**SI TU RESTES ISOLÉ, TU ES PERDU !**

Comment défendras-tu seul tes intérêts contre tes employeurs, qui eux sont syndiqués ?

N'oublie pas que tu seras fatalement un jour ou l'autre au service d'un employeur sans conscience.

Rappelle-toi que le meilleur patron ne saura jamais comprendre pleinement tes intérêts si tu ne les lui exposes pas.

Comment te défendras-tu, seul, contre le premier ?

Comment te présenteras-tu, seul, devant le second ?

Qui te protégera contre les injustices ou les brimades de l'atelier ou du bureau, si tu restes isolé ?

**SYNDIQUE-TOI, C'EST TON INTERET.**

Tu peux avoir une bonne situation aujourd'hui, à tous points de vue, qui te fait dire : « A quoi me servira d'être syndiqué ? » mais

**DE QUOI DEMAIN SERA-T-IL FAIT ?**

Et puis, cette situation, es-tu bien sûr que tu l'auras aujourd'hui si des camarades ne t'avaient depuis longtemps préparée en s'organisant eux-mêmes ?

Tu as de bons salaires !

Tu jouis de la semaine anglaise !

Tu as des vacances payées, que sais-je encore ?

Aurais-tu tous ces avantages si tes aînés étaient restés isolés comme tu veux le rester toi-même ?

**N'AS-TU DONC PAS HONTE DE MANGER LES MARRONS DE D'AUTRES ONT TIRÉS POUR TOI ?**

A cause de ce que tes aînés ont fait pour toi,

**SYNDIQUE-TOI, C'EST TON DEVOIR.**

Pour améliorer le sort de tes camarades de travail plus mal partagés que toi,

Pour grossir les effectifs des organisations syndicales de ta profession

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**

**AUX 2 EXTRÉMITÉS**

**LE BOULET BARRÉ**

**Il y a en France 1.800.000 jeunes salariés !**

En France, les statistiques officielles les plus récentes... remontent à neuf ans !

Elles sont cependant précieuses et voici les chiffres publiés après le recensement de 1921.

On comptait à cette époque dans notre pays 406.615 jeunes gens et 272.906 jeunes filles salariées de moins de 15 ans. Parmi eux 135.151 garçons et 82.572 filles étaient occupés dans les usines et les ateliers.

**LA REPARTITION**

Au total, il y avait pour l'industrie et le commerce 1.817.048 jeunes salariés de moins de 20 ans. Ils se répartissaient comme suit :

Employés. — Jeunes gens, 120.613 ; jeunes filles 180.773 ; total, 301.386.

Ouvriers. — Jeunes gens, 728.490 ; jeunes filles, 483.391 ; total, 1.211.881.

Divers. — Jeunes gens 87.723 ; jeunes filles 216.055 ; total 303.778.

Total général : 1.817.048.

Ajoutons que le nombre total des salariés hommes et femmes était de 12.619.946 !

Voilà, n'est-il pas vrai, qui offre à nos jeunes militants un vaste terrain de propagande et de conquête !

**CHAUSSURES BON-SECOURS**

**A. MOTTAIS**  
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres  
**LUXE - TRAVAIL - FATIGUE**  
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**OFFICE CENTRAL DE LA PHOTOGRAPHIE**

**A. THURET**  
26-28, rue de Verdun - NANTES

Tous les Appareils et Fournitures générales - Tirages - Reproductions - Travaux pour Amateurs - Spécialités Kodak - Estampes d'Art

Remise spéciale aux Membres des Syndicats Chrétiens

**L. LÉVÊQUE**  
13 ET 13 bis, PLACE VIARMES, NANTES — Téléphone 129.18

**MACHINES A COUDRE** « EXCELSIOR » & « GRETZNER »  
NEUF ET OCCASION

Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques

Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

**HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ**

**Paris-Vêtements**  
22, rue du Marchix - NANTES  
Même Maison : 20, boulevard de la Liberté, à Chantenay.

**CHOIX INCOMPARABLE DE COMPLETS**  
Sports et Ville  
Prix de Fabrique

Spécialité de Vêtements de Travail  
Chemiserie - Bonneterie - Casquettes  
Imperméables cuir, etc.

**APERÇU DE QUELQUES PRIX :**  
Chemises kaki et bleues... 10 fr.  
Pantalons rayures, 15, 19 25  
et... 29 »  
Grand choix de Casquettes depuis... 10 »  
Bleus de travail, depuis... 14 »  
Imperméables paracuir... 95 »  
Complets sport, depuis... 75 »  
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

**Maison ARROUET**  
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE  
Réfection - Plumes - Duvets

Maison de confiance  
vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

**Fabrique de MEUBLES MASSIFS**  
Beau Choix de Meubles solides et garantis

**J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National, NANTES**

**RESSEMELAGE L. TROUVÉ**  
Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marne - NANTES

**Entreprise Générale de Menuiserie**  
Ancienne Maison JAHIER

**COURAUD ET C<sup>e</sup>, S<sup>s</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles  
Conditions spéciales aux Syndiqués

**BIBLIOPHIE**

A LA BONNE PRESSE  
5, rue Bayard, PARIS

Pierre l'Ermitte, le Monsieur en Gris, beau volume, papier glacé, illustrations de Dambians, 104 pages, édition in-8° à deux colonnes, broché 5 francs.

Autres romans :  
Le Lac mystérieux, par René Duvernoy.  
Mireille et ses frères, par Max Du-lomban.  
L'Aventure d'André Chevanco, par Myriam Catalany.

**ENTREPRISE GENERALE Peinture - Vitrerie Papiers peints Glaces et Miroiterie Tentures**

Installations complètes pour tous genres de Commerces

**P. AFFILÉ**  
21, rue St-Léonard - NANTES

Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - ZINGUERIE PLOMBERIE**

Maison **RENAUD**  
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage central Appareils Sanitaires**  
Fournisseur de la Maison Familiale

**Cycles « RAPIDE-OUEST » ACCESSOIRES ET REPARATIONS**  
Le meilleur marché de tout Nantes  
Recommandés aux Membres des Syndicats Chrétiens

**PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE**

**ANCELIN**  
Entrepreneur  
31, rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**

**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

**Maison ARROUET**  
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE  
Réfection - Plumes - Duvets

Maison de confiance  
vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

**POUR VOTRE CAFÉ servez vous du Cof's**

**DOUBLE FILTRE Interchangeable**

Breveté France et Etranger

**25% D'ECONOMIE**

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, ECHRIRE A M. PINARD & FILS, 2<sup>me</sup>, RUE RICHER, NANTES

R. C. Nantes N° 410 B.

**Entreprise Générale de Peintures**

**L. CHATELLIER, Père & Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

Le Gérant : FOULON Paul.  
Imp. du « Courrier de St-Nazaire »